

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique (IP) est obligatoire et va vous permettre de :

- * choisir les matières optionnelles et facultatives que vous suivrez durant le semestre ;
- * vous inscrire aux examens.

C'est une étape indispensable pour finaliser votre inscription dans la formation que vous avez choisie.

Elle se fera en ligne courant septembre.

Pour vous aider à faire vos choix de matières, nous vous invitons à consulter les syllabus disponibles sur les pages web de la [formation](#).